

La Hijra et le jour de ‘Achoura

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

إِلَّا تَنْصُرُوهُ فَقَدْ نَصَرَهُ اللَّهُ إِذْ أَخْرَجَهُ الَّذِينَ كَفَرُوا ثَانِيًا إِثْنَيْنِ إِذْ هُمَا فِي الْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَاحِبِهِ لَا تَحْزَنْ إِنَّ اللَّهَ مَعَنَا فَأَنْزَلَ اللَّهُ سَكِينَتَهُ عَلَيْهِ وَأَيَّدَهُ بِجُنُودٍ لَمْ تَرَوْهَا وَجَعَلَ كَلِمَةَ الَّذِينَ كَفَرُوا السُّفْلَى وَكَلِمَةُ اللَّهِ هِيَ الْعُلْيَا وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ

سُئِلَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ عَنْ صَوْمِ يَوْمِ عَاشُورَاءَ، فَقَالَ: يُكْفِرُ السَّنَةَ الْمَاضِيَةَ وَقَالَ ﷺ: أَفْضَلُ الصِّيَامِ بَعْدَ رَمَضَانَ شَهْرُ اللَّهِ الْمُحَرَّمُ، وَأَفْضَلُ الصَّلَاةِ بَعْدَ الْفَرِيضَةِ صَلَاةُ اللَّيْلِ.

Ô croyants honorables !

Cette semaine, avec le coucher du soleil du mardi soir, nous sommes entrés dans le mois béni de **Muharram**, premier mois de l’année hégirienne. Le calendrier hégirien est le calendrier des musulmans, fondé sur l’émigration (Hijra) de notre Prophète Muhammad ﷺ de La Mecque vers Médine. Sous le califat de ‘Umar ibn al-Khattâb رضي الله عنه, les nobles compagnons décidèrent à l’unanimité de prendre cet événement comme point de départ de l’histoire islamique.

Le mois de Muharram dans lequel nous nous trouvons est l’un des quatre mois sacrés auxquels Allah le Très-Haut a accordé une distinction particulière. Le Prophète ﷺ a dit : « **L’année compte douze mois. Parmi eux, quatre sont sacrés : trois se suivent, Dhû al-Qa‘da, Dhû al-Hijja et Muharram, et le quatrième est Rajab, situé entre Jumâdâ al-Âkhira et Sha‘bân.** » (Al-Bukhârî) Le mois de Muharram nous rappelle la Hijra. Celle-ci n’est pas seulement un voyage de La Mecque à Médine. La Hijra est aussi un passage de la mécréance à la foi, de la désobéissance à l’obéissance, du péché au repentir, de l’insouciance à l’éveil spirituel.

Notre Seigneur dit dans le Noble Coran : « **Si vous ne lui portez pas secours, Allah lui a déjà porté secours lorsque les mécréants l’avaient expulsé, alors qu’il était l’un des deux dans la grotte. Il disait à son compagnon : “Ne t’afflige pas, car Allah est avec nous.” Alors Allah fit descendre sur lui Sa sérénité, le soutint par des armées que vous ne voyiez pas, et abaissa la parole des mécréants. Quant à la parole d’Allah, elle demeure la plus élevée. Allah est Tout-Puissant et Sage.** » (Sourate At-Tawba, v. 40)

Chers fidèles,

La Hijra continue encore aujourd’hui. Cependant, la Hijra qui nous est demandée désormais consiste à nous détourner des péchés pour nous tourner vers Allah le Très-Haut. En effet, le Prophète ﷺ a dit : « **Le véritable émigrant (muhâjir) est celui qui abandonne ce qu’Allah a interdit.** » (Al-Bukhârî)

Ô croyants précieux !

L’un des jours les plus méritoires du mois de Muharram est le jour de ‘Achoura, le dixième jour du mois. C’est un jour béni auquel le Prophète ﷺ accordait une grande importance. Interrogé au sujet du jeûne du jour de ‘Achoura, il répondit : « **Il expie les péchés de l’année écoulée.** » Puis il ajouta : « **Après le jeûne du Ramadan, le jeûne le plus méritoire est celui accompli durant le mois d’Allah, Muharram. Et après les prières obligatoires, la prière la plus méritoire est la prière de nuit.** » (Muslim) Le Messager d’Allah ﷺ recommanda de jeûner ‘Achoura en y ajoutant le neuvième ou le onzième jour du mois.

Honorables croyants !

Le mois de Muharram nous rappelle également l’événement tragique de **Karbala**. Le bien-aimé petit-fils du Prophète ﷺ, le maître des jeunes gens du Paradis, Al-Husayn رضي الله عنه, y fut martyrisé. Cette douloureuse tragédie est une peine partagée par toute la communauté musulmane.

Toutefois, la voie des gens de la Sunna (Ahl as-Sunna) n’est ni le deuil excessif ni les excès. Elle consiste à aimer les membres de la famille du Prophète (Ahl al-Bayt) et à prendre exemple sur leur foi, leur moralité et leur noble comportement.

Terminons notre sermon par un passage de l’un des premiers discours prononcés par le Prophète ﷺ aux environs de Qubâ après l’Hégire : « **Ô gens ! Repentez-vous auprès d’Allah avant que la mort ne vous atteigne. Hâtez-vous d’accomplir de bonnes œuvres avant d’être absorbés par les préoccupations de ce monde. Invoquez abondamment Allah, en privé comme en public, afin que vous receviez votre subsistance, que vous soyez secourus et que vos manquements soient comblés. Sachez qu’Allah vous a rendu obligatoire la prière du vendredi. Celui qui l’abandonne par négligence ou par dénégation, qu’Allah ne bénisse pas ses affaires. Cependant, celui qui se repent sincèrement verra son repentir accepté par Allah. Préservez-vous donc du Feu, ne serait-ce qu’avec la moitié d’une datte. Et celui qui ne trouve pas cela, qu’il se protège par une bonne parole. Car une bonne action est récompensée de dix à sept cents fois sa valeur.** » (Ibn Mâjah)

